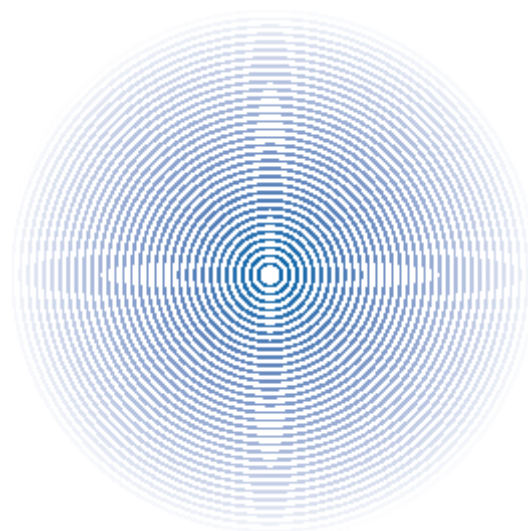


SVA | Schweizerischer Verband der Akademikerinnen
ASFDU | Association Suisse des Femmes Diplômées des Universités
ASL | Associazione Svizzera delle Laureate
ASA | Associaziun Svizra da las Academicas
AGFDU | **Association Genevoise des Femmes Diplômées des Universités**

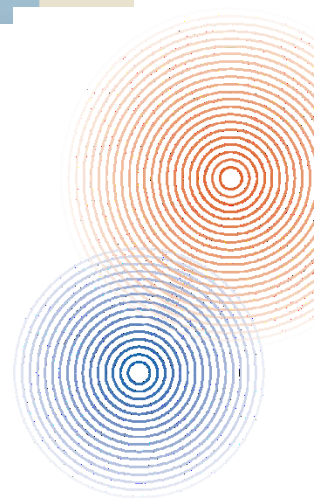


« LES OLYMPES DE LA PAROLE »



Un projet de l'Association genevoise des femmes diplômées des Universités (AGFDU) en collaboration avec les

- Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
- Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV)





Olympe de Gouges

*Extrait de l'ouvrage Olympe de Gouges, Catel & Bocquet, © Casterman
Avec l'aimable autorisation des auteur-e-s et des Editions Casterman*

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	5
1.1	L'AGFDU.....	5
1.2	Les Olympes de la Parole.....	6
2	Enjeux actuels des choix professionnels	6
3	Une action sous forme d'activité pédagogique.....	7
3.1	Objectifs du concours	7
3.2	Public cible.....	8
4	Le concours 2018-2019	8
4.1	Thème	8
4.2	Contenu	9
4.2.1	Comprendre les codes de la communication visuelle	9
4.2.2	Remue-méninges.....	9
4.2.3	Créer une production artistique	9
4.2.4	Présenter la production devant un jury	9
4.2.5	Susciter le débat	9
4.3	Interdisciplinarité.....	10
4.4	Prix.....	10
4.5	Un projet « clé en main »	10
	<i>Information</i>	10
	<i>Inscription</i>	10
	<i>Accompagnement technique du travail des classes</i>	11
	<i>Mise à disposition de ressources pédagogiques</i>	11
	<i>Coordination proactive auprès des classes</i>	11
	<i>Prise en charge de l'organisation de tous les événements liés au projet</i>	11
	<i>Diffusion des productions</i>	11
	<i>Valorisation de l'implication des élèves</i>	11
	<i>Évaluation du projet</i>	11
4.6	Calendrier	11
4.7	Des bénéfices pour toute l'école	11
4.8	Inscription et contact.....	12
4.9	Les ressources pédagogiques	12
5	Références	13
5.1	Sitographie.....	13
5.2	Bibliographie.....	13

6	Annexes	14
6.1	Règlement du Concours 2018-2019	14
	Article 1 : L'organisation du concours	14
	Article 2 : Envoi de la production artistique	15
	Article 3 : Le jury	15
	Article 4 : Les critères d'évaluation	15
	Article 5 : L'audition.....	15
	Article 6 : La remise des prix.....	15
	Article 7 : Information détaillées	15
	Article 8 : Condition de participation	15

1 INTRODUCTION

Le concours « Les Olympes de la Parole » est un projet de l'Association genevoise des femmes diplômées des universités (AGFDU)¹, en partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV).

1.1 L'AGFDU

L'AGFDU est la branche genevoise de la Graduate Women International (GWI)² qui existe depuis 1919. Ce réseau international de femmes diplômées des universités, venant de tous les horizons et champs d'études, de toutes les professions et générations, est actif dans près d'une centaine de pays. Son siège mondial est à Genève. Ses missions sont : la promotion de l'éducation pour les filles et les femmes, la promotion de la coopération internationale, de l'amitié, la paix et le respect des droits humains pour tous, indépendamment du genre, de l'âge, la nationalité, la religion, l'opinion politique et de l'orientation sexuelle. La GWI promeut l'évolution du statut des femmes et des filles et encourage celles-ci à utiliser leurs connaissances et compétences pour la direction et la prise de décisions dans tous les domaines de la vie publique et privée. L'AGFDU porte les mêmes objectifs. Pour l'association genevoise, la promotion des filles passe par la promotion de l'égalité à l'école. Le projet « Les Olympes de la Parole » est une des actions de l'AGFDU pour promouvoir les femmes.

¹ Association genevoise des femmes diplômées des universités (AGFDU), www.akademikerinnen.ch/fr/geneve

² Graduate Women International (GWI), www.graduatewomen.org

1.2 LES OLYMPES DE LA PAROLE

Le projet « Les Olympes de la Parole » se base sur le concept et l'expérience de l'association homologue française, l'Association française des femmes diplômées des universités³ (AFFDU), qui réalise avec succès un concours analogue depuis plusieurs années. Il est intitulé d'après le nom de la femme de lettres française Olympe de Gouges, née en 1748 et guillotinée à Paris le 3 novembre 1793. Femme politique et polémiste, auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes et de l'abolition de l'esclavage des Noirs. Le projet veut sensibiliser à l'égalité des sexes dès le plus jeune âge par une activité pédagogique sous la forme d'un concours inter-classes qui amènera les élèves à réfléchir aux discriminations de genre et aux moyens de les éliminer. Après une phase pilote réalisée en 2012-2013, suivie de deux éditions jusqu'en 2015, l'édition 2018-2019 déploie une formule interdisciplinaire pour alléger le travail des enseignant-e-s.

2 ENJEUX ACTUELS DES CHOIX PROFESSIONNELS

L'un des objectifs de l'école est de préparer les élèves à la vie professionnelle. Force est de constater que lors du choix professionnel, le sexe joue encore aujourd'hui un grand rôle. On ne choisit pas les mêmes métiers si l'on est une fille ou un garçon. Ces derniers constituent encore l'écrasante majorité des étudiants dans les métiers de la construction (95 %) et de la technique (93 %) tandis que les étudiantes dominent dans les formations en santé-social (74 %) et dans les filières artistiques (58 %).⁴ Cette « division sexuelle de l'orientation professionnelle » est conséquente, en particulier pour les filles. En effet, en plus de la limitation des possibilités des un-e-s et des autres, les domaines d'activité où les femmes sont fortement majoritaires sont souvent peu (ou moins) rémunérés.⁵ De plus, la limitation des choix professionnels a un coût pour l'économie : elle entraîne des pertes de compétences et prive la communauté de forces vives⁶, comme en témoigne l'initiative MINT⁷ lancée pour faire face au manque de personnel qualifié dans la technologie et les sciences sur le moyen et long terme en Suisse.

³ Source : Association française de femmes diplômées des universités (AFFDU), Les Olympes de la parole, <http://www.affdu.fr/nos-actions/les-olympes-de-la-parole> et <http://eduscol.education.fr/pid23262-cid45623/les-olympes-de-la-parole.html>

⁴ Source : Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE), *Chiffres clés de l'égalité*, Genève, «Orientation professionnelle au niveau secondaire II (année scolaire 2011/2012) », p. 3, Genève, 2012. Consultation du 26.10.2017.

⁵ Cf. chapitre A. I. II. *Enjeux du choix professionnel des jeunes*, p. 4 et la note correspondante.

⁶ « L'Enquête suisse sur la structure des salaires 2014 » de l'Office fédéral de la statistique (OFS) signale une différence de « 1412 francs de moins par mois sur la fiche de salaire des femmes comparée à celle des hommes. 58% de l'écart salarial entre les sexes résultent de facteurs expliqués. 42% de cet écart - soit 599 francs par mois – restent non expliqués par des facteurs objectifs ». BFEG, « Statistique », <https://www.ebg.admin.ch>. Consultation du 26.10.2017.

⁷ Le sigle MINT renvoie à Mathématiques, Informatique, sciences Naturelles, Techniques. Il s'agit des mesures favorisant le renforcement des secteurs des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et techniques. Selon le rapport du Conseil fédéral « Pénurie de spécialistes MINT en Suisse » en août 2010, la Suisse connaît une pénurie de spécialistes MINT, particulièrement dans les domaines de l'informatique, de la technique et en partie dans la construction. Si la libre circulation des personnes a permis de limiter la pénurie, le pays peine encore à trouver dans sa propre population le capital humain qualifié dans le domaine de la technique, ce qui signale des causes structurelles à la pénurie. Celles-ci doivent être élucidées pour répondre efficacement à la pénurie.

Pourtant, ce phénomène de ségrégation horizontale⁸ aux conséquences si lourdes n'est pas une fatalité. Il se fonde sur la croyance qu'il existe des qualités propres aux hommes et d'autres inhérentes à la nature des femmes. Suivant cette croyance, les garçons auraient des prédispositions pour les branches scientifiques – prédispositions qui feraient défaut aux filles – tandis que la sensibilité naturelle des filles les pousserait vers les soins et le social dont les garçons seraient généralement exempts. Il s'agit de prendre conscience que nous sommes toutes et tous structuré-e-s par les rapports sociaux de sexe. Nous véhiculons des préjugés, des stéréotypes, souvent à notre insu. De tels préjugés circulent dans notre société par de nombreux canaux. Il est important de les critiquer et surtout de faire connaître ces critiques aux jeunes pour qu'ils et elles ne limitent pas leur choix, mais explorent le plus grand nombre de projets professionnels possibles. Le concours « Les Olympes de la Parole » peut encourager et faciliter ce travail d'importance pour les jeunes sur le point de choisir une orientation scolaire ou professionnelle.

3 UNE ACTION SOUS FORME D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Les élèves sont invités à mener, en classe, de manière créative et collective, une réflexion sur une thématique ayant trait à la division sexuelle de l'orientation professionnelle, de la formation et du travail, et à la manière de la corriger en réalisant :

- ✓ un produit (création d'un support audio, vidéo, textuel, matériel, etc.) à partir de la réflexion menée en classe sur le thème de l'édition en cours
- ✓ une animation orale qui met en scène leur produit, présente les démarches effectuées pour le réaliser, et permet aux élèves d'auto-évaluer le processus d'apprentissage et de création lors d'une audition de 15 minutes devant un jury

3.1 OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours des Olympes de la Parole réalise :

- Des objectifs de connaissances

L'activité proposée permet aux élèves de savoir identifier les stéréotypes de genre et les déconstruire ; savoir distinguer ce qui est de l'ordre du naturel et du culturel.

- Des objectifs de compétences

L'activité pédagogique et le cadre proposés poussent les élèves à discerner, analyser, comparer, argumenter, exercer l'esprit critique, prendre parole en public ; développer un travail collaboratif sans rapports de domination.

⁸ On parle de ségrégation horizontale pour l'orientation professionnelle, mais il y a aussi la ségrégation verticale qui rend compte de la difficile ascension des femmes dans la hiérarchie.

- Des objectifs pédagogiques

Le concours permet aux enseignant-e-s de développer une véritable pédagogie du genre, c'est à dire une pédagogie attentive aux contenus, langages et attitudes inclusives et non stéréotypées.

- Des objectifs sociétaux

La réflexion suscitée par ce concours permet de lutter contre les inégalités, et vise à permettre aux filles comme aux garçons d'avoir accès à toutes les professions.

- Des objectifs institutionnels définis par la Confédération, le canton de Genève et le DIP

Le principe de l'égalité inscrit dans la Constitution fédérale⁹ se traduit par des dispositions dans les cantons. En incitant les élèves à mener une réflexion sur l'égalité à travers un thème renouvelé chaque année, le concours des Olympes de la Parole contribue à réaliser l'objectif de la Loi sur l'instruction publique (LIP) de sensibiliser et promouvoir l'égalité¹⁰. Sa démarche répond par ailleurs à l'appel de la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta en charge de l'éducation publique genevoise « d'encourager les actions permettant de modifier les pratiques éducatives discriminantes, de lutter contre les stéréotypes en vue de favoriser l'égal accès des garçons et des filles à toutes les filières scolaires et, par conséquent, à tous les métiers. »¹¹

3.2 PUBLIC CIBLE

Le concours cible les classes de 10^e au secondaire I dans le canton de Genève. Ces classes sont choisies en raison de l'adéquation du projet pour cette étape où le choix professionnel est en construction. Intervenir tôt dans le processus permettrait alors de l'influencer efficacement.

4 LE CONCOURS 2018-2019

Pour l'édition 2018-2019, le projet veut encourager les élèves de 10^e à développer un regard critique sur les représentations et revendiquer l'égalité entre filles et garçons dans leur choix d'orientation.

4.1 THÈME

« J'ose choisir ». Filles ou garçons, tous les métiers sont possibles !

*On retrouve à travers l'Histoire plusieurs représentations des femmes et des hommes au travail. Mais que disent ces représentations de la place des hommes et des femmes dans la société ? Y avait-il des différences entre les métiers "féminins" et les métiers "masculins" ? Si oui, lesquelles ? Et qu'en est-il aujourd'hui ? Vous, élèves de 10^e, parlez-en et proposez vos propres représentations en vous inspirant du slogan « **Filles ou garçons, tous les métiers sont possibles !** »*

⁹ Dans son article 8, alinéa 3, la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Etat le 30 novembre 2008) établit que « L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. » https://www.ge.ch/constituante/doc/Constitutions_suisses_v2.pdf consulté 24.02.2018.

¹⁰ La Loi sur l'instruction publique (LIP) dit dans son article 12 intitulé Egalité : « Le département sensibilise à l'égalité entre filles et garçons et la promeut, notamment en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. » https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_c1_10.html

¹¹ Anne Emery-Torracinta, « L'égalité entre les sexes : une priorité de l'école genevoise », lettre mise en ligne le 21 novembre 2014.

4.2 CONTENU

Le projet invite les élèves de 10^e à décoder les attendus sociaux liés au genre à travers l'histoire, jouer avec les représentations, se doter de nouveaux moyens d'expression pour mettre des mots, des images, des formes et des couleurs pour revendiquer l'égalité entre filles et garçons dans leur choix d'orientation. Il propose l'organisation suivante :

4.2.1 Comprendre les codes de la communication visuelle

Dans un premier temps, inviter les élèves à interroger la représentation des métiers masculins et féminins à travers l'Histoire, puis faire des comparaisons avec les métiers d'aujourd'hui. Ainsi, chacun-e sera encouragé-e à exprimer son point de vue et à le confronter à celui d'autrui. Le but de ce travail est de donner du sens au projet et de donner aux élèves des éléments qu'ils pourront réinvestir dans leur production.

Ce travail sera réalisé avec la collaboration d'une intervenante du 2^e observatoire et l'enseignant-e maîtrise de classe / IOSP (2x 2 périodes).

4.2.2 Remue-méninges

À partir du slogan « Filles ou garçons, tous les métiers sont possibles », les élèves réfléchissent à une production qui aura la forme de leur choix. L'idée ici est de les amener à se questionner et à s'exprimer sur l'influence des stéréotypes de genre sur les choix d'orientation.

Ce travail sera réalisé avec le soutien de l'enseignant-e maîtrise de classe / IOSP et de français (2X2 périodes).

4.2.3 Créer une production artistique

Les élèves travailleront à la création d'une production artistique (affiche, saynètes, vidéo, décor, accessoires, maquette 3D, diaporama, etc.) en lien avec le slogan.

Ce travail pourra être réalisé avec la collaboration d'un-e enseignant-e d'arts visuels (8 périodes).

4.2.4 Présenter la production devant un jury

Les élèves se prépareront à présenter leur travail devant un jury. Ils et elles devront expliquer leur démarche, notamment le slogan, les idées, la production, les étapes, la répartition des tâches, le développement du travail, ce qu'ils et elles ont appris sur les stéréotypes de genre, etc. Le jury peut poser des questions à l'issue de la présentation.

Ce travail pourra être réalisé avec le soutien de l'enseignant-e de français ou d'expression orale (3 périodes).

4.2.5 Susciter le débat

La réflexion menée dans le cadre du concours devrait permettre aux élèves de 10^e de questionner leur choix d'orientation professionnelle au regard des stéréotypes de genre qui continuent à limiter les possibilités des un-e-s et des autres. Pour valoriser les produits réalisés et leur permettre une durée de vie plus importante, ils pourraient être exposés au centre de Geisendorf.

4.3 INTERDISCIPLINARITÉ

Tou-te-s les enseignant-e-s qui le souhaitent pourront travailler ensemble autour de ce projet interdisciplinaire qui s'inscrit directement dans le programme des élèves et du PER :

- En arts visuels : A 31 AV en lien avec FG 34 et FG 31
- En français : L 1 32
- En IOSP : FG 33 et FG 38
- Expression orale

4.4 PRIX

L'effort des élèves sera en principe récompensé de la manière suivante :

- 1'500.- CHF pour la classe lauréate
- 1'000.- CHF pour la classe en deuxième position
- un prix individuel de 20.- CHF pour la classe en troisième position
- un prix spécial sera attribué à une classe élue par le vote des élèves
- une attestation sera délivrée à chaque élève pour sa participation

4.5 UN PROJET « CLÉ EN MAIN »

Pour mener ce projet à bien, l'AGFDU, en collaboration avec le DIP et le BPEV, se charge de toutes les étapes du projet, de la première séance d'information jusqu'à l'évaluation finale du projet. Le projet se déroulera selon les étapes suivantes :

Information

Le projet sera présenté par l'équipe de l'AGFDU lors d'une séance réunissant les enseignant-e-s. Un dossier contenant toute l'information utile sera remis aux personnes présentes.

Inscription

Les enseignant-e-s intéressé-e-s pourront s'inscrire auprès de l'AGFDU (agfdu.ge@gmail.com). La participation étant limitée à 10 classes, seules les dix premières à s'inscrire pourront participer.

Séance d'introduction en classe animée par des professionnelles du genre

Les enseignant-e-s désirant participer au concours devront s'inscrire dans les délais. Cette inscription leur donne droit à une séquence pédagogique avec des professionnelles du 2^e Observatoire sur la thématique du genre. Lors de l'inscription, les enseignant-e-s devront indiquer la date d'intervention souhaitée.

Accompagnement thématique du travail des classes

En plus de la séance d'introduction, et selon les besoins, les enseignant-e-s auront la possibilité de solliciter une autre intervention des spécialistes en questions de genre pour un apport théorique supplémentaire ou pour répondre à des questions liées à la thématique du genre dans le cadre du concours.

Accompagnement technique du travail des classes

Si nécessaire, le projet mettra à la disposition des enseignant-e-s et des classes un accompagnement technique assuré par des étudiant-e-s des hautes écoles en arts, médias et communication pour aider à la réalisation du type de production choisie.

Mise à disposition de ressources pédagogiques

Les responsables du projet fournissent à chaque enseignant-e dès l'inscription de nombreuses ressources pédagogiques sur la thématique du genre.

Coordination proactive auprès des classes

L'équipe organisatrice met à disposition une personne ressource qui saura répondre aux préoccupations des enseignant-e-s, suivre l'évolution des travaux, rappeler les étapes et les échéances, assurer la circulation des ressources et de l'information utile au projet.

Prise en charge de l'organisation de tous les événements liés au projet

L'équipe de l'AGFDU se charge de l'organisation de l'audition des classes, de la cérémonie de remise des prix et de toute autre activité liée au projet.

Diffusion des productions

Le projet se charge de transformer les productions des classes en produit fini distribuable et réutilisable au-delà du concours à des fins pédagogiques.

Valorisation de l'implication des élèves

Les élèves recevront une attestation de leur participation au projet.

Évaluation du projet

Le projet sera évalué par les soins de l'équipe d'organisation auprès des différents acteurs (élèves et enseignants). Le résultat de l'évaluation sera mis à disposition de toutes les parties prenantes.

4.6 CALENDRIER

Mai 2018	Présentation du projet à la DGEO
Septembre 2018	Information et présentation du projet aux enseignant-e-s / CPG
29 Octobre 2018	Lancement officiel du projet
30 Novembre 2018	Clôture des inscriptions
Janvier 2019	Séances d'introduction par des expertes dans les classes
Janvier - avril 2019	Travail accompagné dans toutes les classes qui se seront inscrites au Concours
Mardi 30 avril 2019	Audition de toutes les classes inscrites au Concours
Mardi 30 avril 2019	Cérémonie de remise des prix
Mai – juin 2019	Évaluation du projet et compte-rendu aux parties prenantes

4.7 DES BÉNÉFICES POUR TOUTE L'ÉCOLE

Le concours des Olympes bénéficie à toutes les parties prenantes de diverses manières :

Les élèves

- Réfléchir aux inégalités et la manière de les éliminer
- Recevoir une attestation à valoriser dans le CV

- Réaliser une production qui sera diffusée au-delà du concours
- Souder les liens entre camarades impliqué-e-s dans la réalisation d'un travail commun
- Travailler plusieurs matières du cursus par une seule activité pédagogique
- Exprimer sa créativité
- Développer l'esprit critique

Les enseignant-e-s

- S'initier à la pédagogie du genre
- Développer des connaissances et des outils pour lutter contre le sexisme à l'école
- S'initier à la pédagogie de projet
- Favoriser le lien avec les élèves et la cohésion du groupe pour une meilleure transmission des connaissances disciplinaires
- Gagner un prix qui pourra contribuer à la réalisation d'un voyage d'étude ou d'une activité avec sa classe
- Réaliser un produit utilisable les années suivantes à des fins de sensibilisation

Les écoles

- Participer à un projet inter-établissements scolaires
- Consacrer une journée à des échanges sur les questions d'égalité
- Participer à la promotion de l'égalité hommes-femmes
- Bénéficier d'une visibilité et valoriser son établissement pendant le concours et à la cérémonie de remise des prix

4.8 INSCRIPTION ET CONTACT

Pour toute information sur le projet, se rendre sur le site du concours www.olympes.ch

Pour toute question relative à l'organisation du concours, s'adresser à la coordination AGFDU du projet :

- **Mme Esther UM** qui peut être contactée au 078 639 58 23, ou par courriel : umesthy@gmail.com ;
- **Mme Audrey Espuche** joignable au 0798237478 ou par courriel : agfdu.ge@gmail.com

Pour toute question liée à notre association, s'adresser à :

- La présidente de l'AGFDU, **Mme Audrey Espuche**, agfdu.ge@gmail.com

4.9 LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Le matériel pédagogique, propre au concours « Les Olympes de la Parole » et composé de ressources riches et diversifiées, sera fourni aux classes après inscription au concours.

Ressources bibliographiques

Les enseignant-e-s recevront une sélection d'ouvrages de référence (articles, sites web, études, vidéos, BD, etc.) en matière de genre. Cette base sera alimentée en permanence par l'actualité littéraire, sociale et politique sur les questions d'égalité.

Définitions des notions et concepts utiles

Une liste des termes utilisés en Etudes genre sera fournie pour assurer la compréhension des concepts mobilisés et faciliter le travail conceptuel des participant-e-s.

Liste des stéréotypes de genre en vigueur dans nos sociétés

Une liste des stéréotypes ayant cours sera dressée et ouverte à la contribution des participant-e-s qui pourront la compléter à volonté.

Séquences pédagogiques sur le genre

Le projet prévoit une séance d'introduction avec des spécialistes du genre mais aussi un grand choix de séquences pédagogiques que les enseignant-e-s pourront utiliser en classe pour continuer à familiariser les élèves au concept du genre.

Grille d'auto-évaluation

L'enseignant-e d'IOSP pourra accompagner les élèves dans le remplissage de la grille d'évaluation pour un état des lieux des connaissances et de la conscience des rapports de genre au début et à la fin du concours.

5 RÉFÉRENCES

5.1 SITOGRAPHIE

- Les Olympes de la Parole, www.olympes.ch
- Association genevoise des femmes diplômées des universités (AGFDU), www.akademikerinnen.ch/fr/geneve
- Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), « Egalité hommes-femmes », <https://www.ge.ch/bpev>
- Association Française des Femmes Diplômées des Universités est la section française (AFFDU), « Les Olympes de la Parole », <http://www.affdu.fr/>
- BFEG, « Statistique », www.ebg.admin.ch

5.2 BIBLIOGRAPHIE¹²

« Question de genre », *l'Emilie*, 24 mars 2014 <http://www.lemilie.org/index.php/feminista-voyageuse/566-question-de-genre-strategies-dapprentissage-n1>.

Bereni, L. (2008). *Introduction aux gender studies : Manuel des études sur le genre*. Bruxelles : De Boeck.

Bosse, N., & Guénard, C. (2007). Les représentations des métiers par les jeunes : Entre résistances et avancées. *Travail, Genre Et Sociétés*, N° 18(2), 27-46.

Collet I. (2017). *Comprendre l'éducation au prisme du genre : théories, questionnements, débats*. Genève: Université de Genève, 3^e éd.

Cresson, G., & Gadrey, N. (2004). « Entre famille et métier : Le travail du care ». *Nouvelles Questions Féministes*, (3), 26-41.

Dallera, C. & Ducret, V. (2004). *Femmes en formation dans un métier d'homme, Résultats d'une recherche de terrain menée dans le Canton de Vaud en 2002-2003*, Bureau de l'égalité entre femmes et hommes du Canton de Vaud.

Ducret, V., Lamamra, N., & Saro, E. (2005). *Pour intégrer le genre dans la formation professionnelle : Un guide à l'usage des formateurs et formatrices* (2e éd.). Lausanne : ISPFP ; Carouge : le Deuxième Observatoire.

¹² Sauf mention expresse, la dernière consultation de tous les sites internet a été faite le 25.10.2017.

- Fassa, F., Fueger, H., Lamamra, N., Chaponnière, M., & Ollagnier, E. (2010). Éducation et formation : Enjeux de genre. *Nouvelles Questions Féministes*, (2), 4-16.
- Gianettoni, L., Simon-Vermot, P., & Gauthier, J. (2011). Orientations professionnelles atypiques : Transgression des normes de genre et effets identitaires. *Revue Française De Pédagogie*, N 173(4), 41-50.
- Gianettoni, L. et al. (2015). *Aspirations professionnelles des jeunes en Suisse: rôles sexués et conciliation travail/famille*, Social Change in Switzerland n° 3. <http://socialchangeswitzerland.ch>.
- Guilley, E., & Genève. Service de la recherche en éducation. (2014). *Maçonnerie ou avocate : Rupture ou reproduction sociale? : Une enquête sur les aspirations professionnelles des jeunes en Suisse aujourd'hui, menée dans le cadre du PNR 60 "Egalité entre hommes et femmes"*. Genève : SRED.
- Mosconi, N., & Dahl-Lanotte, R. (2003). C'est technique, est-ce pour elles ? *Travail, Genre Et Sociétés*, 9(1), 71-90. URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2003-1-page-71.htm>.
- Murcier, N. (2007). « La réalité de l'égalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants. » *Mouvements*, 49 : 53-62.
- PNR 60 (mai 2014) « Egalité entre hommes et femmes ». Édité par le Comité de direction du PNR 60. Disponible en ligne : https://www.reiso.org/IMG/pdf/NFP_60_Synthese_frz_Web-2.pdf
- Scott, J. (2004 (1986)). « Genre : une catégorie utile d'analyse historique ». *Les Cahiers du GRIF*, 37-38 : 125-153.
- Stevanovic, B. (2008). L'orientation scolaire. *Le Télémaque*, N 34(2), 9-22. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2008-2-page-9.htm>.
- Stevanovic, B. et Mosconi N. (2007). « La représentation des métiers chez les adolescent(es) scolarisé(es) au collège et au lycée. "Du mouvement mais pas de changement". » *Travail et Emploi*, 109 : 69-80.
- Vouillot, F. (2007). Formation et orientation : L'empreinte du genre. *Travail, Genre Et Sociétés*, N° 18(2), 23-26. URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2007-2-page-23.htm>.
- Vouillot, F. (2010). L'orientation, le butoir de la mixité. *Revue Française De Pédagogie*, N 171(2), 59-67.
- Willemin, A. (2014). « Ces garçons qui ont choisi un métier de filles », *Migros Magazine*. URL : <https://www.migrosmagazine.ch/ces-garcons-qui-ont-choisi-un-metier-de-filles>.
- Zanferrari, F. (2005). « Interprétations masculines et attentes féminines à l'égard des hommes dans le travail social » *Le Portique [En ligne], Archives des Carnets du Genre*, 1.

6 ANNEXES

6.1 RÈGLEMENT DU CONCOURS 2018-2019

Article 1 : L'organisation du concours

Alinéa 1 – Conformément à l'accord passé entre le DIP et l'AGFDU : « L'AGFDU organise le concours « Les Olympes de la Parole » dans toutes ses dimensions matérielles, logistiques et pédagogiques » et « apporte un soutien aux établissements pour la mise en œuvre de leurs projets ». « Le DIP s'engage à diffuser l'information sur le concours ».

Alinéa 2 – Les classes intéressées à participer s'inscrivent pour l'année en cours au plus tard le 30 novembre 2018 auprès de l'AGFDU, suite à quoi elles recevront une confirmation.

Article 2 : Envoi de la production artistique

Le jury devra recevoir la production artistique un mois avant la date finale de présentation.

Article 3 : Le jury

Alinéa 1 – Toutes les classes participantes présenteront leurs productions devant un jury.

Alinéa 2 – Le jury, présidé par la présidente de l'AGFDU, est constitué de la présidente et une membre de l'AGFDU, deux représentant-e-s du DIP et du BPEV, et éventuellement d'autres représentant-e-s de l'administration ou d'institutions travaillant en lien direct la thématique du concours.

Article 4 : Les critères d'évaluation

Alinéa 1 – Une grille d'évaluation précise est élaborée par l'AGFDU et transmise aux autres membres du jury.

Elle se décline autour des trois axes suivants :

1. L'engagement dans le processus du projet et en particulier dans la réflexion critique.
2. La qualité du produit : créativité ; originalité ; niveau de la réflexion menée sur le thème exprimée dans le produit ; recherche menée sur le thème ; degré de finalisation du produit.
3. L'audition (qualité de la présentation orale de 10 minutes) : clarté du message ; éloquence ; équilibre dans la prise de parole entre les filles et les garçons ; le langage épique.

Elle comprendra également quelques questions à poser aux élèves à la fin de la présentation.

Article 5 : L'audition

Les classes finalistes seront auditionnées le mardi 30 avril 2019, de 8h30 à 11h30, par un jury élargi à des personnalités du monde journalistique, scientifique ou artistique.

Article 6 : La remise des prix

Alinéa 1 – La célébration de remise des prix aura lieu l'après-midi 30 avril 2019, dans un lieu encore à déterminer. La classe lauréate présentera son travail oral (l'audition) au public. Des personnalités politiques et scientifiques seront invitées à prendre la parole. Cette cérémonie est ouverte à toutes et tous, classes participantes, autres classes et parents y compris.

Alinéa 2 – L'AGFDU se charge de faire parvenir aux élèves une invitation à la cérémonie de remise des prix, avec l'aide des secrétariats des établissements concernés. Les établissements scolaires se chargent de faire circuler l'information dans les classes. Des invitations générales leur seront remises par l'association.

Article 7 : Informations détaillées

Les informations détaillées sont disponibles sur le site du concours genevois, www.olympes.ch, ainsi que sur le site de l'AGFDU, <http://www.akademikerinnen.ch/fr/geneve>.

Article 8 : Condition de participation

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.